
 <p>académie Versailles</p> <p>direction des services départementaux de l'éducation nationale Hauts-de-Seine</p>  <p>Liberté - Égalité - Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</p>	<p style="text-align: center;"><b>FICHE DE POSTE</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Coordonnateur de la commission départementale d'orientation vers les enseignements adaptés (CDOEA)</b></p>
<p style="text-align: center;"><b><u>PROFIL DU POSTE</u></b></p>	<p><i><b>Le coordonnateur de la CDOEA, placé sous la responsabilité de l'IEN ASH, est en charge de l'organisation des commissions pour l'orientation vers les enseignements généraux et professionnels adaptés et du suivi des dossiers qui y sont rattachés.</b></i></p> <p><i><b>Il assure le suivi des situations individuelles en collaboration avec les services de la Direction Départementale de l'Éducation nationale (DSDEN), les circonscriptions, les écoles et les établissements du second degré.</b></i></p> <p><i><b>Membre de l'équipe ASH, il contribue à l'accompagnement des équipes de SEGPA et à des actions d'animation et de formation pour la mise en œuvre de l'école inclusive.</b></i></p> <p><i><b>Il élabore et renseigne des outils numérisés de pilotage au regard des orientations et affectations dans l'enseignement adapté des élèves du département.</b></i></p> <p>TEXTES DE REFERENCE :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Circulaire n°2015-176 du 28 octobre 2015 concernant les Sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA)</li> <li>- Arrêté du 21 octobre 2015 concernant les classes des sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA)</li> <li>- Arrêté du 7 décembre 2005, composition et fonctionnement de la commission départementale d'orientation vers les enseignements adaptés du second degré</li> </ul>
<p style="text-align: center;"><b><u>DETAIL DES MISSIONS</u></b></p> <p style="text-align: center;"><b><u>CONFIEES</u></b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Instruire et suivre les dossiers des élèves.</li> <li>- Planifier, préparer, organiser les réunions de sous-commissions et de CDOEA.</li> <li>- Participer aux CDOEA, assurer le secrétariat durant les séances et le suivi des décisions (procès-verbal, courriers aux familles, réception des réponses, suivi des recours, ...).</li> <li>- Collaborer avec la MDPH dans le cadre des commissions conjointes équipe pluridisciplinaire d'évaluation de la CDAPH/CDOEA.</li> <li>- Assurer le lien avec les établissements et les circonscriptions et notamment dans la préparation des dossiers d'orientation, l'information aux équipes sur la scolarité en SEGPA, et le suivi des effectifs.</li> <li>- Assurer le lien avec les parents ou les responsables légaux des élèves.</li> <li>- Travailler en lien avec le service en charge de l'affectation des élèves (DVE), notamment pour la préparation des affectations (initiales ou du fait de déménagement, exclusion, ...).</li> <li>- Collaborer au groupe de pilotage des directeurs adjoints chargés de SEGPA du département des Hauts de Seine.</li> <li>- Concevoir et renseigner des tableaux de bord ; renseigner les enquêtes ministérielles, académiques et départementales.</li> </ul>

<p style="text-align: center;"><b><u>COMPETENCES PARTICULIERES LIEES AUX MISSIONS</u></b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b><u>Connaissances</u></b> Connaissance du système éducatif, premier et second degré, et de l'ASH, en particulier de l'adaptation scolaire, et du rôle des différents acteurs. Connaissance des textes réglementaires relevant du secteur de l'adaptation scolaire et de l'orientation et de l'affectation des élèves.</li> <li>• <b><u>Capacités</u></b> Être capable d'organiser et planifier avec rigueur un travail administratif. Savoir travailler en autonomie en lien fréquent avec les IEN ASH, être force de proposition, conseiller. Savoir assurer des liens relationnels avec de nombreux interlocuteurs internes et externes à l'Éducation nationale, travailler en équipe, collaborer. Savoir écouter, être ouvert, disponible et réactif. Savoir anticiper, organiser, planifier et assurer un travail administratif rigoureux. Maîtriser de manière experte les outils numériques (traitement de textes, tableur, logiciel de messagerie ...).</li> </ul>
<p style="text-align: center;"><b><u>CONDITIONS DE RECRUTEMENT</u></b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b><u>Conditions de recrutement</u></b> Être instituteur ou professeur des écoles titulaire du CAPSAIS, CAPA-SH ou CAPPEI. Une expérience de l'enseignement en SEGPA ou EREA serait un atout pour exercer ces missions.</li> <li>• <b><u>Conditions d'exercice</u></b> Le poste est implanté à la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale, 167, avenue F. &amp; I. Joliot-Curie, 92000 Nanterre sous l'autorité hiérarchique de l'Inspecteur de l'Éducation nationale, coordonnateur de l'ASH 2 des Hauts-de-Seine.  Conformément au décret 2001-1307 du 26/04/2004, le nombre d'heures annuel est de 1607 h.  Au regard des besoins du service, le mercredi après-midi est travaillé ainsi que deux semaines à répartir sur les vacances de printemps et les premières et dernières semaines des vacances d'été.  L'exercice à temps partiel est incompatible avec l'exercice de ces fonctions.</li> <li>• <b><u>Modalité de recrutement :</u></b>  <b>Les candidats feront parvenir à la division du premier degré (D1D) par courriel une lettre de motivation et un CV</b> à l'adresse suivante <a href="mailto:ce.ia92.d1d1@ac-versailles.fr">ce.ia92.d1d1@ac-versailles.fr</a> copie à la circonscription ASH II à l'adresse <a href="mailto:ce.0922546t@ac-versailles.fr">ce.0922546t@ac-versailles.fr</a> , pour le <b>9 juillet 2019</b> <b>délai de rigueur</b>.</li> </ul> <p>Une commission de recrutement se tiendra à la DSDEN des Hauts-de-Seine présidée par l'IEN ASH <b>le 12 juillet 2019</b>. Les candidats recevront un laissez-passer leur permettant d'accéder au centre administratif départemental et leur indiquant l'horaire de passage.</p>